

► Les aides aux projets

Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

% DONNÉES CLÉS

Combien d'entreprises mécènes ?

En 2002, dans le domaine de la culture, il y eut 1 060 entreprises mécènes avec 2 665 actions ayant mobilisé 195 millions d'euros. Dans le domaine de la solidarité, 600 entreprises actives avec 1 960 actions pour un budget de 134 millions d'euros et dans celui de l'environnement, 75 entreprises avec 350 actions ayant nécessité 14 millions d'euros.

Source : Répertoire du mécénat d'entreprise - 2004, Admical.

& FICHE LIÉE

Créer son entreprise n° 3.6

Bourses, parrains et mécènes... certes, mais défendez votre projet !

Vous avez un projet ou une passion : de nombreux organismes peuvent vous donner les moyens techniques et financiers de le réaliser. Contactez ces organismes. Avant de leur présenter votre bébé, constituez un dossier où rien n'est laissé au hasard. Votre objectif est de convaincre un jury.

Des ministères, des collectivités locales, mais également des entreprises et des associations, des fondations, des instituts, proposent des bourses aux jeunes porteurs d'un projet d'intérêt général. Les thèmes de ces projets peuvent être artistiques, culturels, scientifiques, éducatifs mais aussi sociaux et économiques. Les bourses sont allouées en fonction des orientations ou des choix de l'État, des entreprises et des mécènes.

Argent et conseils

Une bourse encourage un projet tandis qu'un prix récompense une réalisation, qu'il s'agisse d'un prix littéraire, cinématographique, etc. Bourses et prix sont souvent constitués par des sommes d'argent. Mais il peut également s'agir d'une aide logistique, de conseils, ou tout simplement de la seule « gloire » qui vous fait connaître. Ils sont toujours attribués à la suite d'une sélection sévère et sur présentation d'un dossier de candidature solide.

Aide publique ou privée

Bourses, prix, aides, prêts d'honneur..., partenaires privés ou publics, autant de pistes pour financer un projet.

L'État aide au montage de projets spécifiques par l'intermédiaire de certains ministères pour favoriser l'emploi des jeunes, la création d'entreprise, la réalisation d'un projet culturel ou scientifique. Des municipalités accordent également des bourses ou des aides aux projets : il faut souvent être domicilié sur la commune. S'adresser directement au service jeunesse de la mairie.

L'aide privée passe généralement par les fondations d'entreprise, les associations ou les établissements scolaires sous la forme de mécénat ou de parrainage. La différence entre mécénat et parrainage n'existe pas du point de vue juridique. En revanche, du point de vue fiscal, le mécénat doit se faire discret et ne pas induire de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène. Le parrainage constitue une action de communication pour l'entreprise et fait l'objet d'une relation contractuelle entre celle-ci et l'organisme ou le particulier bénéficiaire. Pour en savoir plus, voir listes 1, 2 du carnet d'adresses.

■ ■ ■



► Les fondations

Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

Des fondations pour vos projets

On recense près de 800 fondations en France. Petit tour d'horizon.

Les fondations privées ou d'entreprises attribuent des bourses pour financer des projets originaux. Les fondations, qu'il ne faut pas confondre avec des établissements publics, couvrent des domaines très divers. On en recense environ 800 en France, leurs origines sont variées : grandes entreprises ou organisations caritatives. Pour un tour d'horizon, *voir liste 4 du carnet d'adresses*.

La Fondation de France

Établissement privé, reconnu d'utilité publique, sans but lucratif, la Fondation de France est indépendante de l'État. Elle sensibilise le public aux problèmes de notre époque et collecte des fonds auprès des particuliers et des entreprises en faveur d'actions sociales, culturelles et scientifiques. Elle offre à toute personne désirant poursuivre à titre personnel une action d'intérêt général la possibilité de créer sa propre fondation au sein de la Fondation de France. Chaque année, le conseil d'administration détermine des actions prioritaires à financer :

- lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage,
- développement de la recherche scientifique et médicale,
- promotion des arts et de la culture,
- protection et mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement,
- soutien à l'aide internationale.

La Fondation de France a créé des délégations en région, *voir liste 3 du carnet d'adresses*. En outre, de nombreuses fondations sont domiciliées auprès de la fondation. *Voir listes 3, 4 du carnet d'adresses*.

De nombreux prix et fondations dépendent de la Fondation de France. Nous les présentons ci-dessous.

→ La fondation La Poste

Dans le cadre de son action en faveur des jeunes talents de la chanson française, la fondation La Poste organise son concours « Cabaret-Poste » qui récompense en juin le lauréat des soirées Cabarets-Poste, en lui offrant un prix de 45 000 € destiné à la production scénique et ou discographique propre à élargir sa diffusion (CD single, tournée promo en appui sur des radios...). Un site : www.fondationlaposte.org

→ La fondation Georges Besse

Vous avez moins de 30 ans et possédez, à la fin de vos études, des qualités intellectuelles remarquables et de réelles aptitudes au commandement des hommes dans le domaine des industries de haute technicité ? La fondation Georges Besse attribue chaque année une vingtaine de bourses d'études à des élèves ingénieurs qui rencontrent des difficultés pour financer leur scolarité.

→ La fondation Pierre Barret

Pour aider à la réalisation de projets à caractère humanitaire, la fondation Pierre Barret organise chaque année un concours réservé aux élèves du groupe HEC. Toutefois les équipes constituées peuvent comprendre des étudiants d'autres écoles ou facultés. Le montant de l'aide est variable. Renseignements auprès de la Fondation de France.

■ ■ ■





→ **La fondation Cyril Collard**

Les jeunes atteints du virus du sida peuvent obtenir un soutien matériel et moral auprès de la fondation Cyril Collard, afin de mener à bien des projets personnels de création ou de réalisation artistiques, littéraires ou sportives. Le montant de l'aide est variable.

→ **La fondation Jacques Lambert**

Vous souhaitez poursuivre des études au sein d'une école de commerce mais vous rencontrez de sérieuses difficultés matérielles ? La fondation Jacques Lambert attribue chaque année une vingtaine de bourses d'études. Informations auprès de la Fondation de France.

→ **La fondation François Moreau**

La fondation Moreau remet un prix à un ou une élève de l'École des hautes études commerciales, à Jouy-en-Josas, ayant suivi en troisième année la filière « Management international ». Renseignements auprès de la Fondation de France.

→ **La fondation François Tartier**

Bourse annuelle attribuée à des jeunes pour les aider à faire face à leurs difficultés, poursuivre leurs études ou encore contribuer à la réalisation de leur vocation. Informations auprès de la Fondation de France.

→ **La fondation Charles Oulmont**

Lettres, musique, spectacles, arts plastiques, la fondation Charles Oulmont aide moralement ou matériellement les artistes par l'attribution de prix. Renseignements auprès de la Fondation de France.

→ **Prêts d'honneur Salavin-Fournier**

Chaque année, une vingtaine de prêts d'honneur Salavin-Fournier, d'un montant de 7 500 €, est attribuée à des jeunes (18-30 ans) pour les aider à mener à bien un projet, quel qu'en soit le domaine. Informations à la Fondation de France.

→ **La fondation Vallet**

Créée sous l'égide de la Fondation de France, cette fondation permet aux élèves et étudiants ayant des difficultés financières de poursuivre leurs études dans les filières relatives aux métiers d'art au sein de quelques établissements ou écoles réputés de l'Académie de Paris. Ces bourses d'un montant de 3 500 € peuvent être renouvelées sous certaines conditions. Pour plus de renseignements, s'adresser à l'établissement auquel vous êtes rattaché ou directement auprès de la Fondation de France.

→ **Les bourses d'études de la fondation Cetelem**

Chaque année, la fondation Cetelem contribue au financement de projets relatifs à l'individu, à la famille, à la société et s'inscrivant dans le champ des sciences économiques, sociales et juridiques. Elle attribue des bourses de 1^{er} 2^e et 3^e cycles ainsi que des allocations de recherche. Renseignements auprès de la Fondation de France.



Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

→ La fondation GAN pour le cinéma

La fondation GAN soutient les projets de premiers films long métrage de fiction cinéma en attribuant une enveloppe globale de 67 600 € réparties ainsi : 60 000 € au producteur et 7 600 € répartis entre le réalisateur et les auteurs (selon les contrats d'auteurs déjà établis). Quatre sessions de dépôt sont organisées chaque année. Six projets par an sont retenus par un comité de sélection, renouvelé à chaque session.

→ La fondation Jean-Luc Lagardère (ex-Hachette)

La fondation Jean-Luc Lagardère offre, chaque année, huit bourses à de jeunes professionnels de 30 ans au plus, d'expression française et porteurs d'un projet original et novateur dans les métiers de l'écrit, de l'audiovisuel, du numérique et de la musique. Elle récompense ainsi chaque année un écrivain, un journaliste (la possession de la carte de presse n'est pas obligatoire), un photographe, un scénariste TV, un producteur de cinéma et un créateur numérique, un musicien et un libraire. Vous pouvez vous inscrire dès le mois d'avril, en téléchargeant le dossier d'inscription ou en appelant le 0 825 05 47 53. La présélection se fait pendant l'été, les candidats présélectionnés sont invités en septembre ou octobre à soutenir leur projet à l'oral devant un jury (sauf les écrivains). Le lauréat est connu à l'issue de cet oral. La bourse est remise en novembre.

→ La fondation Heidelberg

La fondation Heidelberg accorde chaque année des bourses d'études d'un montant variable à de jeunes diplômés techniques désireux de poursuivre une formation supérieure dans le secteur de l'imprimerie et des industries graphiques.

→ L'Admical

L'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical) a pour mission de promouvoir la pratique du mécénat en France, principalement dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Elle dispense information et conseil aux entreprises, aux artistes et aux responsables culturels, en leur permettant de se rencontrer et d'échanger leurs compétences réciproques. L'Admical a signé une convention de collaboration avec la Fondation de France. Elle dispose d'un centre de documentation et publie tous les deux ans un répertoire du mécénat d'entreprise. Cet ouvrage recense plus de 1 000 mécènes (entreprises, fondations, clubs) et près de 5 000 actions dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Renseignez-vous auprès des bibliothèques et des centres de documentation pour pouvoir consulter l'ouvrage car son prix est assez élevé (72 €).



► Les aides publiques et les autres

Les aides de l'État

Les deniers de l'État peuvent vous aider à mener à terme vos projets.

L'aide des pouvoirs publics en faveur des projets des jeunes est essentiellement attribuée par trois ministères : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via l'ANVAR, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative avec DEFI jeunes qui est l'une des composantes du programme « Envie d'agir » et le ministère de la Culture pour les dispositifs PAE et FIACRE. Sont présentés ici les dispositifs nationaux de soutien aux projets et à la création concernant différents domaines. Les aides publiques réservées à un domaine en particulier (la littérature, par exemple) sont présentées dans les pages qui suivent. *Voir liste 4 du carnet d'adresses.*

► Les projets d'action éducative

Les projets d'action éducative (PAE) s'adressent aux établissements scolaires du second degré. Ils ne concernent en aucun cas des projets individuels. Les élèves et professeurs, désireux d'entreprendre et de mener à terme un projet, en prennent l'initiative. Ils fixent les objectifs à atteindre, prévoient les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à sa réalisation. Ils associent à leur projet les compétences complémentaires de professionnels.

Informations auprès de l'inspection académique du département ou du rectorat d'académie (pour consulter les adresses, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les rectorats et les inspections académiques n° 1.101).

► Le soutien des CROUS, mode d'emploi

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires dépendent du ministère de l'Éducation nationale. Le dispositif Culture-Action permet de cofinancer, en partenariat avec des organismes publics et des institutions privées, des centaines de projets étudiants.

Les CROUS aident les étudiants à passer de l'idée au montage d'un projet en les conseillant notamment dans l'élaboration du budget et la recherche de partenaires. Environ 500 projets étudiants sont aidés chaque année sur l'ensemble des CROUS. Comment solliciter une aide :

- Demandez un dossier de projet Culture-Action au CROUS et rencontrez le délégué à l'action culturelle du CROUS qui vous aidera dans les démarches à accomplir, évaluera la faisabilité du projet et vous donnera le calendrier annuel des réunions de la commission régionale chargée d'étudier les projets.
- Construisez votre projet : description, coût, participants, calendrier de réalisation, exploitation, intérêt.
- Recherchez des partenaires financiers en privilégiant l'université (ou l'école), les collectivités locales, les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) et les directions départementales de la Jeunesse et des Sports (DÉFi Jeunes).
- Soutenez votre projet devant la commission culturelle régionale convoquée par le CROUS qui décide d'apporter ou non une aide financière à sa réalisation.

Les trois meilleurs projets se voient décerner le Grand Prix de la Culture et sont dotés de 2 300 €, 1 530 € et 770 €.



+ BON À SAVOIR

Valoriser la création

L'Association française d'action artistique (AFAA) développe des actions en faveur des échanges artistiques (programmes de recherche et de création) en France, en Afrique et dans le monde. Elle agit également en concertation avec les collectivités locales pour soutenir des projets innovants. Le site : www.afaa.asso.fr



Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

Pour consulter les adresses, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les CROUS n°ntre national des œuvres universitaires, le CNOUS : www.cnous.fr et allez à la rubrique « vie étudiante » puis sous-rubrique « culture ».

Les aides individuelles à la création

Délivrées par le ministère de la Culture, les aides individuelles à la création doivent permettre aux artistes de mener à bien un projet ou une réalisation spécifique dans le domaine des arts plastiques et de la photographie. Montant : 1 500 € à 7 500 €.

Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer auprès des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de la région du candidat, auprès du conseiller pour les arts plastiques, voir liste 5 du carnet d'adresses.

Le service du soutien à la création

Dépendant du ministère de la Culture, le Fonds d'Incitation à la Création (FIACRE) attribue des allocations de séjour et de recherche, en France et à l'étranger, dans les domaines suivants : design, arts décoratifs, graphisme, art vidéo/nouvelles technologies, théorie/critique d'art, photographie, arts plastiques.

Ces allocations de séjour et de recherche s'adressent à des personnes souhaitant approfondir leur recherche sur les arts plastiques et les nouvelles technologies en France et à l'étranger. Ces allocations peuvent aussi être attribuées à des professionnels pour effectuer une recherche spécifique en liaison avec une institution spécialisée de leur choix. Le montant de l'allocation est calculé selon la nature du projet présenté, le lieu et la durée du séjour (maximum 15 000 €).

Les aides à l'édition sont réservées aux professionnels de l'édition dans le domaine des arts plastiques contemporains. Elles doivent contribuer à la diffusion des publications.

Les aides aux galeries sont destinées aux galeries de nature commerciale pour faciliter la première exposition et au premier catalogue d'un artiste. Le montant des subventions ne peut excéder 50 % du coût total des dépenses.

OSEO ANVAR

OSEO ANVAR apporte conseils et financements aux PME, créateurs d'entreprise et laboratoires publics de recherche qui relèvent le défi de l'innovation technologique. Il s'adresse également aux jeunes afin de les sensibiliser à la culture du risque et de l'innovation. Avec l'aide jeune (subvention versée à l'établissement de formation de 3 000 € en moyenne), les 15-25 ans en formation peuvent mener un projet innovant, le plus souvent en collaboration avec une PME ou un laboratoire de recherche. Un prix Jeunes Innovateurs est organisé avec les partenaires locaux (conseils régionaux, rectorat, entreprises, banques...) dans certaines régions pour récompenser les meilleures « aides jeunes » de l'année. OSEO anvar contribue par ailleurs au recrutement de jeunes diplômés parmi les équipes des PME dédiées à l'innovation. Selon le niveau de diplôme de la personne à embaucher, la PME bénéficie d'une aide au recrutement pour l'innovation ou d'une convention post-doc

■ ■ ■





pour un bac + 5 et plus (docteur, ingénieur, DEA, DESS...) ou encore d'une convention « Cortechs » pour un bac + 2 ou 3 (BTS, DUT, licence...) qui correspond à 50 % maximum du salaire pendant un an. Voir liste 6 du carnet d'adresses pour les délégations régionales de l'ANVAR.



Les bourses DEFI jeunes

+ VOUS N'Y AVEZ PEUT-ÊTRE PAS PENSÉ

Pensez aux aides locales !

En échange d'un service d'utilité sociale dans sa ville ou au sein d'une association de quartier, de nombreux soutiens locaux aux projets des 15-25 ans, dans tous les domaines, sont mis en place dans les régions de France. Ils se traduisent par des bourses, des conseils pour le montage du projet, recherche de financements ou prêts de matériels. Pour en savoir plus, contactez votre Centre Régional d'Information Jeunesse, cf. fiche ACTUEL-Cidj Le réseau Information Jeunesse n° 1.01. Vous pouvez également consulter le site des créateurs d'entreprises qui propose des aides à la création : www.boutiques-de-gestion.com

Sous l'égide du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, DÉFI Jeunes propose un appui technique et financier à des jeunes de 18 à 30 ans quels que soient leur statut (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, stagiaire), leur situation sociale et leur niveau d'études. Sont exclus les projets vacances, loisirs, formation et études. Si le projet exige une formation, DÉFI Jeunes peut attribuer des chèques « Conseil formation logistique » et faire bénéficier le candidat de son réseau d'accompagnement. DEFI Jeunes est ouvert aux jeunes Français, aux étrangers résidents légaux ou aux ressortissants de l'Union européenne, à condition que le projet se déroule en France ou soit organisé à partir de la France (projets de solidarité internationale, ou à dimension internationale). DEFI Jeunes soutient les projets individuels ou collectifs, quel que soit le nombre de participants.

Les prix régionaux DEFI jeunes, d'une valeur de 1 600 à 8 500 €, sont attribués par un jury aux projets qui répondent aux critères DEFI jeunes et qui sont entièrement finalisés.

Pour les meilleurs projets réalisés, des prix nationaux de 3 000 € sont attribués par un jury national aux lauréats régionaux dont le projet connaît une seconde phase de développement.

Coup de pouce aux jeunes artistes

Écriture, musique, cinéma..., nombreuses sont les aides proposées aux jeunes talents.

Outre les bourses et les prix décernés par les fondations et par les ministères, certaines aides récompensent des jeunes dans des domaines artistiques précis. Littérature, musique, photo, cinéma..., quel que soit l'art qui vous attire, pensez à solliciter un coup de pouce. Les aides touchant aux arts plastiques et aux spectacles sont souvent décernées dans le cadre de fondations ou d'aides publiques à la création.



Prix, bourses et fondations

→ La fondation Marcel-Bleustein-Blanchet

La fondation Marcel Bleustein-Blanchet décerne chaque année vingt « bourses de la vocation », un « Prix littéraire de la vocation » et un « Prix poésie de la vocation ». Ils s'adressent à des jeunes francophones de 18 à 30 ans, quels que soient leur niveau d'études et la nature de leur vocation. Chaque bourse est d'un montant de 7 700 €. La sélection est sévère : 20 candidats seulement sont retenus pour environ 5 000 demandes.



Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses



→ La bourse Agora

D'un montant de 15 000 €, la bourse Agora est destinée à aider des jeunes de moins de 35 ans, domiciliés en France, à concrétiser un projet personnel dans une perspective novatrice : mobilier, design industriel, nouvelles technologies, matériaux innovants, par exemple. Elle est attribuée tous les 2 ans. Tous les types de projets sont admis (stage de formation, recherche, voyage d'études, etc.).

Plumes en herbe

C'est sans doute dans le domaine littéraire que les aides culturelles sont les plus nombreuses. Plusieurs organismes attribuent des bourses et des prix aux jeunes auteurs.

→ Le prix Fénéon

Ce prix attribue chaque année deux récompenses à un jeune écrivain et à un jeune peintre ou sculpteur. Les candidats doivent résider en France et être âgés de moins de 35 ans. Les écrivains (pas de journal ni de biographie) doivent déjà avoir été publiés récemment.

Pour les œuvres d'art, aucune candidature spontanée n'est acceptée. Indépendamment de l'auteur, celles-ci sont retenues par un jury qui tourne librement dans des expositions parisiennes pour procéder à son choix.

→ Le centre national du livre (CNL)

Établissement public relevant du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) a pour mission de favoriser la création littéraire, la diffusion du livre et de faciliter la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères. Il attribue plusieurs types de bourses. Un site : www.centrenationaldulivre.fr/aides

Écrivains, bourses d'écriture

Romanciers, poètes, dramaturges, auteurs de la littérature jeunesse, scénaristes et illustrateurs de bande dessinée. Les bourses du CNL ont pour fonction de permettre à leurs bénéficiaires de se libérer de certaines contraintes matérielles pour consacrer du temps à l'écriture. Elles sont imposables au titre des bénéfices non commerciaux. Des commissions spécialisées par genre, composées d'écrivains, de critiques littéraires, d'éditeurs et de libraires examinent et sélectionnent les demandes sur la base de l'œuvre antérieure du candidat, de sa situation financière et, dans les domaines de la littérature jeunesse et de la BD, de l'intérêt de son projet.

Les bourses :

- Une allocation d'année sabbatique de 26 400 € est destinée aux écrivains confirmés.
- Une bourse de création de 13 200 € est conçue pour les auteurs ayant déjà publié plusieurs livres.
- Une bourse d'encouragement de 6 600 € est plus particulièrement réservée aux auteurs dont un ou deux livres sont en librairie.
- Une bourse de découverte de 3 300 € permet aux nouveaux auteurs qui n'ont encore publié que dans des revues de se porter candidats. Il s'agit d'une aide en vue de la publication chez un éditeur professionnel d'un premier ouvrage à caractère littéraire.





Écrivains en résidence, bourses de résidence

Les bourses pour les écrivains en « résidence » sont destinées à encourager les auteurs désireux de poursuivre leur œuvre personnelle *in situ* dans le cadre d'un projet global d'animation littéraire élaboré en concertation avec une structure d'accueil. Les candidatures sont sélectionnées par une commission de spécialistes qui prend en compte l'œuvre antérieure du candidat, l'intérêt du projet et la capacité de l'auteur à le mener à bien.

Le montant de ces bourses est proportionnel à la durée du séjour sur la base de 1 785 € par mois de résidence, avec un minimum de deux mois et un plafond de douze mois.

Elles doivent faire l'objet d'une déclaration de revenus au titre des bénéfices non-commerciaux.

Chercheurs et essayistes, bourses et crédits de préparation

Les bourses du CNL ont pour fonction de permettre à leurs bénéficiaires de consacrer du temps à la préparation d'ouvrages de recherche ou de synthèse devant donner lieu à publication. Elles doivent faire l'objet d'une déclaration de revenus au titre des bénéfices non-commerciaux.

Quatre niveaux de bourses, ainsi que des crédits de préparation sont proposés :

- Les bourses de préparation (3 300, 6 600, 13 200 et 26 400 €) sont attribuées sur la base de l'œuvre publiée, de l'intérêt du projet, de l'aptitude du candidat à mener à bien son écriture, et de sa situation financière.
- Les crédits de préparation (montant variable dans la limite de 6 600 € maximum) sont alloués en fonction d'une estimation de dépenses occasionnées par les recherches nécessaires à la réalisation d'un projet (frais de voyage, de documentation, d'achat de matériels... etc.).

Traducteurs, bourses et crédits de traduction

L'aide apportée s'applique à tous les domaines de la traduction : la littérature générale comme la philosophie, les sciences de l'homme et de la société, les arts ou la littérature scientifique et technique. Deux types d'aide sont proposés, les bourses et les crédits de traduction. Les bourses visent à permettre aux traducteurs de se consacrer à un travail personnel cohérent et de longue haleine sur des auteurs et des littératures peu connues.

Les candidatures sont soumises à une commission composée de spécialistes. Les membres du jury sélectionnent les demandes en fonction des travaux de traduction déjà accomplis, de l'intérêt du projet et de la situation financière du postulant. Les candidats peuvent solliciter trois types de bourses, d'un montant de 6 600 €, 13 200 € et 26 400 €.

La bourse Cioran

La bourse Cioran, d'un montant de 18 000 €, a été créée grâce au legs de Simone Boué sur les droits d'auteurs de l'œuvre d'Emil Cioran, écrivain et ée par le Centre national du livre, gestionnaire de ce legs, à un écrivain d'expression française ayant déjà publié un essai, de facture libre, sur des sujets d'ordre philosophique, littéraire ou politique. La bourse lui est attribuée pour réaliser le projet qu'il a présenté.

■ ■ ■

Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

→ Des prix pour des thèses

Le programme de la FNEGE - fédération des grandes écoles - prévoit l'attribution de 3 séries de prix de thèse : prix de thèses disciplinaires décerné à la meilleure thèse soutenue dans différentes disciplines des sciences de gestion ; prix de thèses transdisciplinaire pour la meilleure recherche doctorale et un prix pour publication permettant à la meilleure thèse, toutes disciplines confondues (thèses disciplinaires et thèses transdisciplinaires) de paraître sous la forme d'un ouvrage dans la collection FNEGE aux éditions VUIBERT.

Les lauréats distingués pour les prix de thèse disciplinaire et de thèse transverse reçoivent chacun un chèque de 500 €.

→ La société des gens de lettres

Cette association décerne chaque année une cinquantaine de prix de 1 500 € à 6 000 € dans les domaines du roman, de la poésie, des essais, de la traduction, du multimédia. Certains, prestigieux, tel le Grand Prix de la Société des gens de lettres, honorent des auteurs reconnus.

Adresser avant le 15 octobre ou le 31 mars selon la session choisie une lettre précisant le prix postulé, accompagnée de 5 exemplaires de l'ouvrage présenté et d'un CV. Les ouvrages ne sont pas rendus. Tous doivent absolument avoir été édités à compte d'éditeur. Pas de manuscrit !

Création littéraire, la Jeunesse et les Sports

Vous avez plus de 17 ans et vous avez envie d'écrire ? Le ministère de la Jeunesse et des Sports offre l'occasion d'exprimer votre talent par le biais des trois concours littéraires du dispositif Envie d'écrire : le « Prix du premier roman », le « Prix Arthur Rimbaud », le « Prix Jeunes Talents ».

Ces trois prix récompensent de jeunes auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, respectivement dans les domaines du roman, de la poésie et de la bande dessinée.

- Le « Prix du premier roman » : dotation de 5 000 €, ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, âgés de 18 à 30 ans. Le prix récompense une œuvre de fiction originale et inédite, présentée sur manuscrit dactylographié anonyme, sous couvert d'un pseudonyme.
- Le « Prix Arthur Rimbaud » : dotation de 5 000 €, ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, âgés de 18 à 25 ans. Le prix récompense un recueil de poèmes entièrement inédits, uniquement sur manuscrit de 30 à 100 pages. Les œuvres sont présentées de façon anonyme, sous couvert d'un pseudonyme.
- Le « Prix Jeunes Talents » : c'est le festival international de la bande dessinée d'Angoulême qui organise le concours pour ce prix. Il est ouvert aux créateurs de bande dessinée, âgés de 17 ans au moins et n'ayant jamais été édités. Outre les récompenses accordées par le jury, le ministère partenaire du concours, attribue une bourse de 1 500 € au lauréat du prix ainsi qu'aux deuxième et troisième gagnants du concours.

■ ■ ■



Faites de la musique

De jeunes musiciens compositeurs et interprètes peuvent bénéficier de bourses et de prix attribués par des organismes d'État ou des fondations. Certains prix sont spécialisés par genre musical.

→ Le fonds d'action et d'initiative rock

Le fonds d'action et d'initiative rock (FAIR) soutient le départ de carrière d'artistes résidant en France. L'aide financière varie de 4 500 € à 6 100 € par groupe. Elle peut être affectée au remboursement des frais de tournée (salaires, hôtels, péages...), au remboursement de l'équipement en matériel de l'artiste (instruments ou sonorisation, camion...) dans la limite maximum de la moitié de la bourse. Le FAIR propose aussi la prise en charge d'une première consultation juridique pour chacun des artistes, par exemple à la signature d'un contrat discographique. Chaque année, l'appel à candidature démarre le 15 février. Pour obtenir un dossier de candidature, les artistes doivent contacter le FAIR par téléphone (et uniquement par téléphone !) au 01 48 78 46 10 et renvoyer leur dossier complété avant le 15 avril.

→ Le Fonds pour la création musicale

Le Fonds pour la création musicale (FCM) met en œuvre des aides pour tous les genres musicaux : disque, spectacle vivant, festivals, enseignement, production audiovisuelle musicale, promotion et exportation. Il ne s'adresse qu'à des professionnels. Les subventions peuvent être accordées pour le fonctionnement habituel ou des opérations ponctuelles.

→ La SACEM

La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) est un organisme professionnel. Il développe une action culturelle dans les domaines suivants : aide à la création et à la production, aides financières versées aux créateurs et éditeurs des répertoires marginalisés dans les grands circuits et médias, soutien à l'enregistrement d'œuvres musicales et poétiques, aide au spectacle vivant.



Développer la photo

Le domaine de la photographie possède un réseau de prix et de bourses qui permet aux jeunes artistes d'acquérir un début de notoriété et les aide à faire leurs premières expositions. Voir aussi la fondation Hachette.

→ Rencontres internationales de la photographie d'Arles

Photographes amateurs ou professionnels, les rencontres internationales de la photographie d'Arles vous sont ouvertes. Durant une semaine en juillet, la galerie d'essai est l'occasion pour des jeunes photographes de présenter leurs travaux. Dès le 1^{er} jour du festival, ils doivent se présenter à la Maison des jeunes auteurs pour s'inscrire et déposer leur portfolio. Un jury de photographes choisit un lauréat chaque jour. Par ailleurs, l'exposition à la Maison des jeunes auteurs est gratuite pour les moins de 25 ans. Elle a lieu jusqu'à fin août.



Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses



Silence on tourne !

Les organismes suivants assurent la défense et la promotion du cinéma français. Ils aident à la réalisation de premiers films. Certains s'intéressent de façon plus large à la télévision et au monde de l'image en général. Voir également la fondation GAN pour le cinéma.

→ Le Centre national de la cinématographie

Placé sous l'autorité du ministre de la Culture, le Centre national de la cinématographie (CNC) aide à la réalisation audiovisuelle en France. Son système d'attribution d'aides bénéficie aux longs et courts-métrages de cinéma et de télévision. Le CNC est aussi associé à d'autres organismes pour favoriser la promotion de la première œuvre, par exemple.

Le CNC attribue des aides financières, de manière sélective par l'intermédiaire de commissions spécialisées, à des courts-métrages, soit à l'état de projets (contributions financières), soit après leur achèvement (prix de qualité). Des associations et organismes subventionnés complètent l'action du CNC en faveur de la production et diffusion du court métrage. Pour en savoir plus, contactez le Département court métrage du CNC.

→ Le groupe de recherches et d'essais cinématographiques

Peut être candidate aux bourses du GREC toute personne qui souhaite réaliser une première œuvre en court métrage (fiction classique, essai ou documentaire). C'est une aide à la réalisation et non à l'écriture. Les dossiers sont soumis à l'approbation d'un comité de professionnels du spectacle qui alloue des subventions (une vingtaine par an) modulée selon les besoins du film. Information sur le taux des subventions au GREC.

Autres bourses

Protection de l'environnement, sauvegarde des sites, échanges artistiques, il y a des bourses à prendre....



Les bourses vertes

La Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) conseille les associations en matière de préservation, de connaissance et de mise en valeur du patrimoine. Elle édite un bulletin de liaison et des brochures de conseils et de sensibilisation à destination des collectivités et des associations. La FNASSEM est représentée en région par des délégués. Pour les connaître, s'adresser directement au siège de la Fédération à Puteaux.

→ La bourse Electra pour jeunes architectes

La Fondation Électricité de France accorde tous les 2 ans des bourses à des jeunes architectes, diplômés depuis moins de 5 ans. En 2004, cinq bourses d'études, d'un montant de 7 500 € environ, ont été remises.





De Londres à Berlin

Certaines bourses favorisent les échanges artistiques avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Les jeunes professionnels de l'art, français et allemands, de moins de 30 ans, peuvent bénéficier d'une aide pour réaliser une exposition. Pour bénéficier du programme « Passages », mis au point par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), vous devez présenter un dossier constitué d'un CV, de quelques illustrations de travaux récents et d'un texte concis sur la contribution prévue pour l'exposition. Le séjour des jeunes artistes est doté d'une bourse de 930 € par mois pour une durée maximale de 6 mois.

Favoriser les échanges entre jeunes Européens, c'est l'objectif poursuivi par les bourses de l'Entente cordiale. Ces bourses aident des étudiants britanniques et français de l'autre pays à entreprendre une 5^e année d'études pour un équivalent 3^e cycle dans le pays partenaire. Montant de la bourse : 10 000 livres sterling pour l'année. La durée du séjour ne peut excéder 12 mois. Les dossiers de candidatures doivent être retirés dès le mois d'octobre au British Council.



Les bourses Déclic

Les bourses Déclic délivrées par la Fondation de France récompensent chaque année une vingtaine de jeunes âgés de moins de 30 ans et qui ont des vocations originales dans les domaines les plus divers, de l'humanitaire à la protection de l'environnement, en passant par le culturel ou le médical.

Chaque lauréat reçoit 7 600 €. Téléchargez sur le site de la Fondation de France le questionnaire de présélection. Pour en savoir plus : www.fdf.org



Solidarités étudiantes avec la Guilde européenne

Traversée à cheval de l'Himalaya, le Cap Horn en kayak de mer, le tour du monde à vélo en équipée féminine, la descente en canoë du fleuve Yukon en Alaska... Chaque année, la Guilde européenne du raid soutient des projets de solidarité internationale relevant d'initiatives individuelles d'étudiants ou de groupes associatifs. Pour monter un projet de solidarité internationale, le parcours est long et difficile. Solidarités étudiantes propose aux candidats une structure de coordination et d'information afin de favoriser le partage d'expériences et de former les responsables des associations étudiantes aux différentes étapes du montage de projet. Vous retrouverez toutes les informations utiles pour monter votre dossier sur le site de la Guilde européenne.



Sommaire

- > Les fondations
- > Les aides publique et les autres
- > Carnet d'adresses

Soutenir les jeunes scientifiques

Dans les domaines scientifique et technique aussi des prix et des bourses ont été créés par les fédérations professionnelles pour motiver et susciter des initiatives de jeunes inventeurs et découvreurs.

Le génie n'attend pas le nombre des années. Créer des passerelles efficaces entre la recherche scientifique et ses applications est l'objectif des fédérations professionnelles.

Le concours Lépine

L'Association des inventeurs et fabricants français (AIFF) organise tous les ans le Salon international de l'invention couronné par le célèbre concours Lépine et, en même temps, le « Salon des jeunes inventeurs et créateurs » qui a lieu fin mars à Monts-en-Touraine. Pour y participer, contactez directement le concours Lépine ou la mairie de Monts dès le mois de janvier. Ce salon est destiné à encourager l'esprit de créativité et d'invention des jeunes de 13 à 25 ans. Les lauréats peuvent obtenir des aides financières, des prix honorifiques. Le premier prix est une invitation pour exposer au concours international Lépine à Paris.

La fondation Aventis

Les Tremplins de la fondation Aventis Institut de France récompensent les jeunes entrepreneurs dans les domaines de la santé humaine, végétale ou animale. Outre un accompagnement et une formation à la création d'entreprise, la fondation délivre une aide financière de 31 000 € par lauréat à une dizaine de jeunes entrepreneurs sous forme de subvention ou d'apport de capital. Pour présenter son dossier, il faut être un jeune scientifique de moins de 35 ans et avoir un projet de création d'entreprise.

La fondation Coloplast

Chaque année, la fondation Coloplast pour la qualité de la vie attribue 32 500 € sous forme de bourses et de prix destinés à permettre la réalisation ou à récompenser des travaux originaux et exemplaires dans différents domaines de la recherche médicale.

Les prix Rolex

Encourager l'esprit d'entreprise est aussi l'objectif du prix Rolex qui aide à l'exécution de projets novateurs dans plusieurs secteurs clés : science et médecine, technologie et innovations, explorations et découvertes, environnement et patrimoine culturel. Les auteurs de cinq projets exceptionnels reçoivent 100 000 dollars chacun. Les candidatures doivent être adressées chaque année au secrétariat du prix Rolex avant la fin mai.





Trophées de l'Étudiant - Trophées de l'innovation

L'Étudiant dispose d'une politique d'encouragement des initiatives issues du monde étudiant ou à destination des jeunes.

- Trophées de l'Étudiant (8^e édition saison 2005-2006). Les Trophées de l'Étudiant visent à récompenser les associations étudiantes. Ces Trophées permettent également aux associations de renforcer leurs réseaux et de sensibiliser de futurs membres actifs parmi les lycéens et étudiants qui visitent les salons. Enfin, les Trophées ont acquis une véritable légitimité dans les établissements d'enseignement et se sont imposés comme un label et un véritable levier pour bénéficier de nouveaux soutiens. Chaque lauréat régional participe aux Trophées nationaux, dont la remise des prix se fait au Salon de l'Étudiant de Paris chaque année en mars.
- Trophées de l'innovation (France et Europe). L'Étudiant et Innovact soutiennent l'initiative et les porteurs de projets ! Avec ce concours unique, les étudiants créateurs d'entreprise ou inventeurs ont l'occasion de faire connaître leurs idées et de concrétiser leurs rêves. Ce concours recouvre également une dimension européenne grâce à un dispositif élargi à l'Europe et soutenu par la Commission européenne.

Pour tous renseignements : www.letudiant.fr rubrique trophées ou au 01 48 07 43 16.



Le prix de la vocation scientifique et technique

Pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité organise, chaque année, le prix de la vocation scientifique et technique des filles qui attribue à 600 élèves de terminale une dotation de 800 € chacune. Dans chaque région, un jury décerne les prix à des jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des filières scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur où elles sont peu nombreuses.

Le retrait des dossiers s'effectue auprès de l'établissement scolaire ou à la délégation régionale aux droits des femmes, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les centres d'information des femmes et des familles n° 5.540.

Toutes les informations sont également sur le site portail gouvernemental : www.femmes-egalite.gouv.fr

► Carnet d'adresses

► LISTE 1

Pour en savoir plus

LIRE

Bourses pour artistes 2004-2005
Fonds international pour la promotion de la culture. Paris : UNESCO, 2004.
Cette brochure répertorie l'ensemble des bourses pour artistes du programme Unesco-Ascheberg classées par domaines : arts visuels, musique, danse, création littéraire, arts de la scène et arts numériques.

Bourses et aides à la mobilité internationale : Français se rendant à l'étranger

Ministère des Affaires étrangères/Direction générale de la coopération internationale et du développement. Paris : La Documentation Française, juillet 2003. ISBN 2-11-005385-2. 12 €
Destiné à ceux qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger ou y accomplir des stages, ce guide répertorie les organisations internationales, nationales et régionales, les associations, fondations et autres organismes privés, français ou étrangers, susceptibles d'octroyer des bourses d'aide à la mobilité.

Répertoire du mécénat d'entreprise 2004

L'Admical, avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication. Paris : Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, 2004. ISBN 2-907507-19-2. 72 €
Ce répertoire présente la politique du mécénat et ses activités ainsi que de nombreux renseignements complémentaires sur les entreprises, les clubs d'entreprises, les agences, les actions de mécénat culturel, de solidarité et en faveur de l'environnement.

Envie d'Agir : guide de l'engagement Alexandra Sémon. Paris : Editions Hachette/SCEREN - CNDP, février 2003. Le Guide du Routard. ISBN 2-240-01013-4. Gratuit
Destiné aux jeunes de 11 à 28 ans, ce guide présente les différents types d'engagements (humanitaires, culturels, sportifs, économiques, etc.) et une sélection de portraits et d'actions associatives.

Le guide des jeunes pour agir en Europe et dans le monde
La Ligue de l'enseignement. Paris : Les idées en mouvement- Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, mai 2003. 3 €
Cet ouvrage, édité avec le soutien du ministère chargé des Affaires européennes, présente des témoignages de jeunes qui relatent leur expérience d'engagement à l'étranger.

Rendez-vous sur la librairie en ligne du CIDJ :
www.cidj-librairie.com

SURFER

www.enviedagir.fr
Producteur : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Le site enviedagir est un outil pour tous les jeunes qui souhaitent s'engager dans une action. Il propose des conseils méthodologiques, des témoignages, des bons plans pour s'engager, des espaces interactifs de dialogue et d'échange. La base de données des projets, des initiatives, des aides et des organismes peut être consultée.

► LISTE 2

Les organismes de référence

→ Deux organismes pour vous informer.

INJEP

Agence du programme européen Jeunesse
9-11 rue Paul Leplat
78160 - MARLY-LE-ROI
Tél : 01 39 17 27 27
www.injep.fr
L'Institut national de la jeunesse populaire dépend du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Avec l'Agence du programme européen, il favorise des échanges de groupes de jeunes à travers l'Europe et aide aussi les jeunes à réaliser leurs projets individuels et collectifs.
Ces projets doivent être ancrés dans la réalité locale (hors cadre scolaire et universitaire). L'Agence du programme européen Jeunesse conseille pour le montage des projets et peut procurer une aide financière (50 % du montant total du projet).

FONDATION DE FRANCE

40 avenue Hoche
75008 - PARIS
Tél : 01 44 21 31 00
www.fdf.org
La Fondation de France aide les jeunes à réaliser leur vocation quel que soit le domaine : art, culture, action sociale, environnement et patrimoine, sciences et techniques.

MAISON DES ECRIVAINS

53 rue de Verneuil
75007 - PARIS
Tél : 01 49 54 68 80
www.maison-des-ecrivains.asso.fr
La Maison des écrivains possède des fichiers des prix et concours littéraires, des éditeurs, des revues et des associations d'amis écrivains. Une adresse incontournable pour les écrivains en herbe.

► LISTE 3

La Fondation de France

→ La Fondation de France est un établissement privé reconnu d'utilité publique, sans but lucratif. Sa mission est double : sensibiliser le public aux problèmes prioritaires de notre époque et collecter des fonds en faveur d'actions sociales, culturelles et scientifiques. Elle a créé 7 délégations en France.

Alsace

67000 - STRASBOURG
Délégation régionale d'Alsace et de Lorraine
10 rue Sainte Marguerite
Tél : 03 88 22 78 68

Aquitaine

33000 - BORDEAUX
Délégation régionale d'Aquitaine
16 rue Montesquieu
Tél : 05 56 52 03 07

Bretagne

35700 - RENNES CEDEX
Délégation régionale de Bretagne
1 square René Cassin
Tél : 02 99 38 24 22

Ile-de-France

75008 - PARIS
Siège social
40 avenue Hoche
Tél : 01 44 21 31 00

Nord-Pas-de-Calais

59200 - TOURCOING CEDEX
Délégation régionale du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie
Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 boulevard Constantin Descat
BP 327
Tél : 03 20 11 80 90

Pays-de-la-Loire

49100 - ANGERS
Délégation régionale des Pays de la Loire
5 rue Saint Blaise
Tél : 02 41 88 72 18

Provence-Côte-d'Azur

13224 - MARSEILLE CEDEX 02
Délégation régionale de Provence et de Côte d'Azur
Hôtel Dieu
6 place Daviel
Tél : 04 91 90 08 77

Rhône-Alpes

69001 - LYON
Délégation régionale de Rhône-Alpes
19 rue de l'Arbre Sec
Tél : 04 72 10 92 30

► LISTE 4

Les autres fondations

Association des inventeurs et fabricants français - AIFF
12 rue Beccaria
75012 - PARIS
Tél : 01 40 02 04 50
www.concours-lepine.com

Association Française d'Action Artistique - AFAA

1 bis avenue de Villars
75327 - PARIS CEDEX 07
Tél : 01 53 69 83 00
www.afa.asso.fr

Association pour le développement du mécénat industriel et commercial - ADMICAL

16 rue Girardon
75018 - PARIS
Tél : 01 42 55 20 01
www.admical.org

Bourse Agora

20 rue Saint Nicolas
75012 - PARIS
Tél : 06 20 62 69 60 Mr Alain Lardet
boursagora@wanadoo.fr



British council

Central Bureau, Service des Bourses
9/11 rue de Constantine
75007 - PARIS
Tél : 01 49 55 73 43
www.britishcouncil.fr

Centre national de la cinématographie - CNC

12 rue de Lübeck
75116 - PARIS
Tél : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr
et

Département court et long-métrage du CNC

11 rue Galilée
75116 - PARIS
Tél : 01 44 34 38 09 (court-métrage)
38 01 (long-métrage)

Centre national des œuvres universitaires et scolaires - CNOUS

69 quai d'Orsay
75007 - PARIS
Tél : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr

Centre national du livre - CNL

Hôtel d'Avejan
53 rue de Verneuil
75343 - PARIS 07
Tél : 01 49 54 68 68/30
www.centrenationaldulivre.fr

Fonds d'action et d'initiative rock

15 rue Henri Monnier
75009 - PARIS
Tél : 01 48 78 46 10
www.lefair.org

Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux - FNASSEM

32 avenue Victor Hugo
92800 - PUTEAUX
Tél : 01 41 18 50 70
www.associations-patrimoine.org

Fondation Aventis - Institut de France

46 quai de la Rapée
75601 - PARIS Cedex 12
www.sanofi-aventis.com

Fondation COLOPLAST

6 rue de Rome
ZAC de Nanteuil
93561 - ROSNY-SOUS-BOIS
Tél : 01 56 63 17 00
www.coloplast.fr

Fondation Cyril Collard

BP 244
78002 - VERSAILLES Cedex

Fondation CETELEM

« éduquer pour entreprendre »
20 avenue Georges Pompidou
92595 - LEVALLOIS-PERRET CEDEX
<http://fondation.cetelem.com>

Fondation de France

40 avenue Hoche
75008 - PARIS
Tél : 01 44 21 31 00
www.fdf.org
La Fondation de France (département des fondations) vous renseigne sur de nombreuses fondations dont certaines sont citées dans le texte.

Fondation électricité de France

26 rue de la Baume
75008 - PARIS
Tél : 01 40 42 31 43
www.edf.fr

Fondation GAN

8 rue d'Astorg
75008 - PARIS
Tél : 01 44 56 32 06
www.fondation-gan.com

Fondation Georges Besse

27-29 rue Le Peletier
75433 - PARIS CEDEX 09
Tél : 01 44 83 71 90
www.fondationbesse.com

Fondation Heidelberg France

13 rue Charles Cros
93294 - TREMBLAY EN FRANCE
Tél : 01 49 89 42 00
www.fr.heidelberg.com

Fondation Jean-Luc Lagardère (ex Fondation Hachette)

121 rue de Malakoff
75216 - PARIS CEDEX 16
Tél : 01 40 69 18 73
www.fondation-jean-luc-lagardere.org

Fondation La Poste

Case Postale F603
44 bd de Vaugirard
75757 - PARIS CEDEX 15
www.fondationlaposte.org

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet

104 rue de Rennes
75006 - PARIS
Tél : 01 53 63 25 90
www.fondationvocation.org

Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises - FNEGE

2 avenue Hoche
75008 - PARIS
Tél : 01 44 29 93 60
www.fnege.fr

Guilde européenne du raid

11 rue de Vaugirard
75006 - PARIS
Tél : 01 43 26 97 52
www.la-guilde.org

Grec

14 rue Alexandre Parodi
75010 - PARIS
Tél : 01 44 89 99 99

Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire - INJEP

9-11 rue Paul Leplat
78160 - MARLY-LE-ROI
Tél : 01 39 17 27 27
www.injep.fr
www.defijeunes.fr
Pour DEFi jeunes qui est la deuxième des quatre composantes (le défi) du programme Envie d'agir.

Le fonds pour la création musicale - FCM

141 rue la Fayette
75010 - PARIS
Tél : 01 48 78 50 60
www.lefcm.org

Le service du soutien à la création

Centre national des arts plastiques
Tour Atlantique
1 place de la Pyramide
92911 - PARIS LA DEFENSE
Tél : 01 46 93 99 69
www.cnap.fr

Maison de la poésie

11B rue du Ballu
75009 - PARIS
Tél : 01 40 23 45 99

Maison des écrivains

53 rue de Verneuil
75007 - PARIS
Tél : 01 49 54 68 80
www.maison-des-ecrivains.asso.fr
La Maison des écrivains possède des fichiers des prix et concours littéraires, des éditeurs, des revues et des associations d'amis écrivains. Une adresse incontournable pour les écrivains en herbe.

Maison des écrivains étrangers et des traducteurs

1 boulevard René Coty - BP 94
44602 - SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 63 20

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 - PARIS CEDEX 13
Tél : 01 40 45 90 00
www.jeunesse-sports.gouv.fr

Office franco-allemand pour la Jeunesse - OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 - PARIS
Tél : 01 40 78 18 18
www.ofaj.org

OSEO ANVAR

Agence nationale de valorisation de la recherche

27-31 avenue du Général Leclerc
94710 - MAISONS ALFORT CEDEX
Tél : 01 41 79 91 00/86 70
www.anvar.fr
www.oseo.fr

Prix Fénelon

Académie de Paris
47 rue des Écoles
75005 - PARIS
Tél : 01 40 46 21 19
www.sorbonne.fr
(rubrique Chancellerie des universités de Paris)

Rencontres de la photographie d'Arles

Maison des jeunes auteurs
Cours des Podestat
13200 - ARLES CEDEX
Tél : 04 90 96 76 06
ou
14 rue de Navarin
75009 - PARIS
Tél : 01 55 07 81 81
www.rencontres-arles.com

Rolux

Secrétariat des Prix

Case postale 1311
1211 Genève 26
Tél : 00 (41 22) 302 22 00
www.roluxawards.com

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique - SACEM

225 avenue Charles de Gaulle
92521 - NEUILLY-SUR-SEINE
Tél : 01 47 15 47 15
3614 SACEM
www.sacem.fr

Société des Gens de Lettres - SGDL

Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 - PARIS
Tél : 01 53 10 12 00
www.sgdl.org

▶ LISTE 5

Les DRAC**Alsace**

67082 - STRASBOURG CEDEX
Palais du Rhin
2 place de la République
Tél : 03 88 15 57 00

Aquitaine

33074 - BORDEAUX CEDEX
54 rue Magendie
Tél : 05 57 95 02 02

Auvergne

63010 - CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01
Hôtel de Chazerat
4 rue Pascal - BP 378
Tél : 04 73 41 27 00

Basse-Normandie

14052 - CAEN CEDEX 04
13 B rue Saint Ouen
Tél : 02 31 38 39 40

Bourgogne

21000 - DIJON
Hôtel Chartraire de Montigny
39-41 rue Vannerie
Tél : 03 80 68 50 50

Bretagne

35044 - RENNES CEDEX
Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - BP CS 24405
Tél : 02 99 29 67 67

Centre

45043 - ORLÉANS CEDEX
6 rue de la Manufacture
Tél : 02 38 78 85 00

Champagne-Ardenne

51037 - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
3 rue du Faubourg Saint Antoine
Tél : 03 26 70 36 50

Corse

20181 - AJACCIO CEDEX 01
19 cours Napoléon - BP 301
Tél : 04 95 51 52 15

Franche-Comté

25043 - BESANÇON CEDEX
7 rue Charles Nodier
Tél : 03 81 65 72 00

Haute-Normandie

76032 - ROUEN CEDEX
Cité administrative
2 rue Saint Sever
Tél : 02 35 63 61 60

Ile-de-France

75011 - PARIS
98 rue de Charonne
Tél : 01 56 06 50 00

Languedoc-Roussillon

34967 - MONTPELLIER CEDEX 02
5 rue de la Salle l'Evêque
CS 49020
Tél : 04 67 02 32 00

Limousin

87036 - LIMOGES CEDEX
6 rue Haute de la Comédie
Tél : 05 55 45 66 00

Lorraine

57045 - METZ CEDEX 01
6 place de Chambre
Tél : 03 87 56 41 00

Midi-Pyrénées

31080 - TOULOUSE CEDEX 06
1 place A. Jourdain - BP 811
Tél : 05 62 30 31 00

Nord-Pas-de-Calais

59800 - LILLE CEDEX
Hôtel Scrive
1 rue du Lombard
Tél : 03 20 06 87 58

Pays-de-la-Loire

44035 - NANTES CEDEX 01
1 rue Stanislas Baudry - BP 63518
Tél : 02 40 14 23 00

Picardie

80044 - AMIENS CEDEX 01
5 rue Henri Daussy
Tél : 03 22 97 33 00

Poitou-Charentes

86020 - POITIERS CEDEX
Hôtel Jean du Moulin de Rochefort
102 Grand Rue - BP 553
Tél : 05 49 36 30 30

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

13617 - AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01
23 boulevard du Roi René
Tél : 04 42 16 19 00

Rhône-Alpes

69283 - LYON CEDEX 01
Le Grenier d'Abondance
6 quai Saint Vincent
Tél : 04 72 00 44 00

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**GUADELOUPE**

97100 - BASSE-TERRE
22 rue Perrinon
Tél : 0590 41 14 80

MARTINIQUE

97200 - FORT-DE-FRANCE
54 rue Pr Raymond Garcin
Tél : 0596 60 05 36

TERRITOIRES D'OUTRE-MER**GUYANE**

97321 - CAYENNE
95 avenue du Général de Gaulle
BP 11
Tél : 0594 25 54 00

RÉUNION (LA)

97464 - SAINT-DENIS CEDEX
23 rue Labourdonnais - BP 224
Tél : 0262 21 91 71

▶ LISTE 6

L'ANVAR

→ L'ANVAR est un établissement public qui a pour mission d'encourager le progrès scientifique et de favoriser les transferts des laboratoires aux applications industrielles. Les jeunes qui désirent mettre au point des produits ou procédés technologiques peuvent bénéficier des aides de l'ANVAR en contactant la délégation régionale la plus proche de leur domicile.

Alsace

67300 - SCHILTIGHEIM
42 route de Bischwiller
Tél : 03 88 19 71 71

Aquitaine

33035 - BORDEAUX CEDEX
44 rue du Gal Larminat - BP 77
Tél : 05 57 01 65 55

64053 - PAU CEDEX 09

Hélioparc Pau-Pyrénées
2 av. Pierre-Angot
Tél : 05 59 84 49 84

Auvergne

63000 - CLERMONT-FERRAND
41 rue de Wailly
Tél : 04 73 93 53 74

Basse-Normandie

14209 - HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
CEDEX
Citis - Le Pentacle
Avenue Tsukuba
Tél : 02 31 95 20 09

Bourgogne

21000 - DIJON
Parc technologique
8 rue Marcel Dassault
Tél : 03 80 72 07 70

Bretagne

29330 - QUIMPER
145 av. de Kéradennec
Tél : 02 98 10 19 18

35079 - RENNES CEDEX 7

9 rue du Clos Courtel
Tél : 02 99 38 45 45

Centre

45074 - ORLÉANS CEDEX 2
Centre d'innovation
10 rue Léonard de Vinci
Tél : 02 38 69 80 01

Champagne-Ardenne

51038 - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
2 rue Grenet-Tellier
Tél : 03 26 65 18 51

Corse

20177 - AJACCIO CEDEX
7 rue du général Campi - BP 314
Tél : 04 95 51 76 00

Départements d'outre-mer

97122 - BAIE MAHAULT
Drire, ZI Jarry
20 rue de la Chapelle
Tél : 05 90 26 95 05

97200 - FORT-DE-FRANCE CEDEX

Drire
31 route de Didier - BP 348
Tél : 05 96 70 74 90

97307 - CAYENNE CEDEX

Pointe Buzaré
Drire
BP 7001
Tél : 05 94 31 14 43

97491 - SAINTE-CLOTILDE CEDEX

Drire
130 rue Léopold-Rambaud
BP 12
Tél : 02 62 29 48 88

Franche-Comté

25000 - BESANÇON
Technopole Temis
21 A rue Alain Savary
Tél : 03 81 47 08 90

Haute-Normandie

76000 - ROUEN
65 rue Orbe
Tél : 02 35 71 14 71



Ile-de-France

75436 - PARIS CEDEX 09
Siège
43 rue de Caumartin
Tél : 01 40 17 83 00

Paris, Essonne, Seine-et-Marne,
Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne
75009 - PARIS
15 cité Malesherbes
Tél : 01 44 53 76 00

Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Yvelines
92022 - NANTERRE CEDEX
10-12 rue des Trois Fontanot
Tél : 01 41 45 09 00

Languedoc-Roussillon

34000 - MONTPELLIER
Les Echelles de la Ville
2 place Paul Bec
Tél : 04 67 15 64 65

Limousin

87007 - LIMOGES CEDEX 1
15 place Jourdan - BP 80256
Tél : 05 55 79 10 68

Lorraine

54500 - VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
Technopôle de Nancy-Brabois
4 allée de Vincennes
Tél : 03 83 44 00 44

Midi-Pyrénées

31106 - TOULOUSE CEDEX 1
Bât. 8
12 rue M. Labrousse - BP 1341
Tél : 05 61 41 57 58

Nord-Pas-de-Calais

59800 - LILLE
148 rue Nationale
Tél : 03 20 74 69 40

Pays-de-la-Loire

44275 - NANTES CEDEX 2
42 rue de la Tour d'Auvergne
BP 97502
Tél : 02 40 49 57 95

Picardie

80000 - AMIENS
18 rue Cormont
Tél : 03 22 22 31 00

Poitou-Charentes

86280 - SAINT-BENOIT
Maison de l'Industrie
3 rue de la Goëlette
Tél : 05 49 38 37 50

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

06560 - VALBONNE
CNRS - Délégation de la Côte d'Azur -
Les Lucioles 1 - Bât. 3
250 rue Albert Einstein
Tél : 04 92 38 90 57

13285 - MARSEILLE CEDEX 08

Les Allées du Prado
6 allée Turcat-Méry - Entrée A
Tél : 04 91 80 83 60

Rhône-Alpes

38030 - GRENOBLE CEDEX 2
44 av. Marcelin Berthelot
Tél : 04 76 40 42 10

69426 - LYON CEDEX 3

2 rue Antoine Charial
Tél : 04 72 91 56 20

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Nouméa

Service des mines et de l'énergie
Vallée du Tir
BP 465
Tél : 00 (687) 27 39 44

98713 - PAPEETE - TAHITI

Service du développement
de l'industrie et des métiers
Bât. des affaires économiques -
Fare-Ute
BP 20 728
Tél : 00 (689) 53 30 96

PAYS ÉTRANGERS

BELGIQUE

B-1000 - BRUXELLES
3 rue du Luxembourg
Tél : 00 (32) 2 501 07 32

BRÉSIL

22210-030 - RIO DE JANEIRO - RJ -
BRASIL
FINEP
Praia do Flamengo, 200 - 9° andar
Tél : 00 55 21 2555-0503/
9926-9997 (portable)

ETATS-UNIS

Washington DC 20007 - 2176
French Scientific and Technology
Office
4101 Réservoir Road, NW
Tél : 00 (1) 202 944 6221

RUSSIE

117911 - MOSCOU
Coopération technologique
franco-russe
FASIE - 49, Leninsky Prospect
Tél : 00 (7) 095 135 77 34

- **Des informations**
sur les études, les métiers,
la formation continue, la mobilité
internationale, la santé, les vacances...

- **Une librairie en ligne**

- **Des offres de stages**

- **Une offre de voyages
adaptée aux petits budgets**

- **Et bien sûr toute l'actualité
du Cidj (forum, conférences...)**

www.cidj.com



Les carnets du CIDJ

une collection de 30 titres sur les études,
les métiers et les formations



La librairie du CIDJ : une librairie spécialisée unique en son genre

Plus de 1 000 références sur l'orientation, les études, les métiers, les formations, la préparation des concours, la formation continue, la recherche d'emploi et de stages...